

N°008-2023

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Procurations : 1

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Convocation : 02/02/2023

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CERBERE
Séance du 9 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le neuf février à 17 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **CERBERE** dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christian GRAU.

Présents : MM. Christian **GRAU**, Françoise **BASTELICA**, Jérôme **CANOVAS**, Marie **ARIZA**, Daniel **GALY**, Claire **KIRCH**, Jean-Louis **MARQUES**, Michel **BIAL**, Corinne **DELOS**, Marie **CABASSOT**, violaine **MARIANNE**, Boris **IGONET**, Yannick **CONEGERO**

Procurations :

Régine **LEVACHER** a donné procuration à Michel **BIAL**

Absents excusés :

Carole **DUCIEL**

Régine **LEVACHER**

Monsieur Boris **IGONET** a été nommé Secrétaire de Séance

OBJET : 4.1 – Personnel titulaire – Créations de postes – avancements de grades

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des agents de la commune peuvent prétendre à un avancement de grade statutaire et suite à la réussite d'examen professionnel

Afin de permettre leur avancement, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs et de créer les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
- 2 postes d'adjoints techniques principal 2^{ème} classe

Le tableau des effectifs sera mis à jour comme suit :

Tableau des effectifs mis à jour

Grade	Effectif prévu	Effectif pourvu
Personnel titulaire		
Filière Administrative		
Attaché	1	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	0
Adjoint Administratif Principal de 2eme classe	3	2
Adjoint Administratif	3	1
Filière Police municipale		
Chef de service de police municipale	1	0
Brigadier-chef principal	2	1
Filière Technique		
Agent de maitrise territorial	1	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	6	5
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	6	4
Adjoint technique	10	8
Adjoint technique (26H00)	1	0
Total	34	23

	Effectif prévu	Effectif pourvu
Personnel contractuel		
Emploi permanent Article 3-3-2° L..84-53 du 26/01/1984		
Adjoint technique territorial	1	0
Emplois non permanents Article 3-2° L..84-53 du 26/01/1984 (accroissement saisonnier d'activité)		
Adjoint technique territorial	7	0
Emplois non permanents Article 3-1° L..84-53 du 26/01/1984 (accroissement temporaire d'activité)		
Adjoint technique territorial	2	2
Emplois non permanents Article 3-1 L..84-53 du 26/01/1984 (remplacement d'agent momentanément indisponible)		
Adjoint technique territorial	1	1
Total	11	3

Où l'exposé de monsieur le Maire, Le CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité

- De créer les postes au tableau des effectifs
- D'approuver sa mise à jour

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Délibération prise l'unanimité des membres présents et représentés

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Sous-Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Christian GRAU



Certifié exécutoire

Transmis à la Sous-Préfecture P.O. le :

Affiché / Notifié le :

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le



ID : 066-216600486-20230209-008_2023-DE